



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : competitions@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 94 Sp 13

Auxerre le 9 octobre 2019

Présents : MM Batréau – Joseph – Schminke - Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 20.

1. Match arrêté

Match 51174.1 du 15.09.19 Coulanges La Vineuse – Charmoy Coupe de l'Yonne

Match arrêté à la 115^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier, les différents rapports,

- prend note de la décision de la commission de discipline en date du 26 septembre 2019,
- attendu que le match n'a pas eu sa durée réglementaire,
- en application de la loi du jeu 7 de l'arbitrage : « arrêt définitif du match – Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué ».
- donne ce match a rejoué le 27 octobre 2019 sur terrain neutre – le lieu et l'horaire de la rencontre sont à déterminer,
- demande à la C.D.A de désigner 3 arbitres et à la commission des délégués de nommer un délégué officiel,
- les frais des officiels seront à la charge des deux clubs.

2. Réclamations

La commission prend note de l'absence de confirmation des réserves posées :

- Réserve d'avant match :
Match 50923.1 du 06.10.19 St Fargeau 2 – Monéteau 2 Départemental 3 gr B
Match 51364.1 du 06.10.19 St Bris 2 – Auxerre Sp Citoyens 2 Départemental 4 gr B
- Réserve technique
Match 51660.1 du 05.10.19 Auxerre Sp Citoyens – Diges.Pourrain/Toucy U15
Départemental 2 gr D

3. Forfaits

Match 51433.1 du 05.10.19 Tanlay – Vergigny 2 Départemental 4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels des clubs de Vergigny et de Tanlay en date du 5 octobre 2019
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Vergigny 2,
- score : Tanlay = 3 buts, 3 pts / Vergigny 2 = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 22 mars 2020 sur l'installation de Tanlay,

- Amende 45 € au club de Vergigny.
- Mr Rollin n'a pas participé à la délibération.

Match 51491.1 du 05.10.19 GJ d'Armançon – St Clément Onze 2 U18 Départemental 2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de GJ d'Armançon était incomplète au coup d'envoi – 5 joueurs présents,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de GJ d'Armançon,
- score : GJ Armançon = 0 but, - 1 pt / St Clément Onze = 3 buts, 3 pts.

Match 51571.1 du 28.09.19 Gron Véron 2 – FC Gatinais U15 Départemental 2 gr A

Courriel des clubs de Gron Véron et FC Gatinais en date du 4 octobre 2019.

La commission maintient sa décision en date du 2 octobre 2019.

Match 51574.1 du 05.10.19 St Denis Les Sens – Gron Véron 2 U15 Départemental 2 gr A

La commission prend note du forfait général de l'équipe de Gron Véron 2 en U15 Départemental 2 gr B.

Amende 60 € au club de Gron Véron pour forfait général.

4. Matchs non joués

Match 51715.1 du 05.10.19 GJ d'Armançon – Monéteau U13 Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 5 – calendrier – B horaire du règlement des championnats et coupes jeunes du District – saison 2019/2020,
- attendu que le courriel du club de Migennes en date du 04.10.19 n'est pas une demande de report de match réglementaire et qu'il est hors délais,
- attendu que l'accord écrit du club du Monéteau n'a pas été transmis au district,
- donne match perdu par pénalité réciproque à chaque équipe,
- score : GJ d'Armançon = 0 but, - 1 pt / Monéteau = 0 but, - 1 pt,

Match 51771.1 du 05.10.19 FC Gatinais – St Sérotin/St Valérien EESV U13 départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 16 octobre 2019 à 17 h 30.

Match 51773.1 du 05.10.19 Gron Véron 2 – Paron FC 3 U13 départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 16 octobre 2019 à 16 h 00.

5. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Gron Véron en date du 03.10.19

La commission prend note que les matchs de l'équipe 1 de Gron Véron se joueront sur les installations de Véron jusqu'à nouvel ordre.

Match 51980.1 du 13.10.19 Monéteau/Toucy – Serein AS/Varenes Départemental 1 féminine à 8

La commission prend note des courriels des clubs de Monéteau et Toucy en date 8 octobre 2019 et donne ce match à jouer le 13 octobre 2019 sur les installations de Toucy.

Amende 15 € au club de Monéteau (club demandeur).

Match 51982.1 du 13.10.19 St Denis Les Sens – Auxerre Stade Départemental 1 féminine à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 octobre 2019.

Amende 15 € au club de St Denis Les Sens (club demandeur).

Match 52034.1 du 12.10.19 Vergigny – Auxerre Stade Coupe de l'Yonne U18**Match 52043.1 du 12.10.19 Sens FC – St Fargeau Coupe de l'Yonne U18**

La commission, vu la qualification des équipes de Sens FC et d'Auxerre Stade sont qualifiées en coupe Gambardella,

- attendu que le 2^{ème} tour de la Coupe de l'Yonne U18 est le 23 novembre 2019,
- donne ces matchs à jouer le 2 novembre 2019, date impérative.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 51232.1 du 02.11.19 Aillant – Sens FC U18 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le match de CY U18 pour l'équipe de Sens FC est reporté au 2 novembre 2019 – voir ci-dessus,
- attendu que la coupe de l'Yonne est prioritaire au vu de la date du 2^{ème} tour programmé le 23 novembre 2019,
- donne ce match à jouer le 7 décembre 2019, date impérative.

Match 51522.1 du 19.10.19 Auxerre Sp Citoyens – Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du relevé de la décision de la commission d'appel de la LBFC en date du 3 octobre 2019,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens est infligé d'un match ferme de suspension de terrain pour leur équipe U18 à compter du 7 octobre 2019,
- demande au club d'Auxerre Sp Citoyens de trouver un terrain de repli pour jouer cette rencontre
- demande au club d'Auxerre Sp Citoyens de fournir l'attestation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations pour la date du 19 octobre 2019,
- **réponses du club d'Auxerre Sp Citoyens à faire parvenir au secrétariat pour le mardi 15 octobre 2019**, date impérative.

Match 51550.1 du 19.10.19 Vergigny – UF Tonnerrois/Varenes U18 départemental 2 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels de la LBFC en date du 2 octobre 2019,
- attendu que les joueurs de l'équipe UF Tonnerrois sont indisponibles à cette date et doivent participer à la journée régionale du label jeunes Crédit Agricole qui se déroule à Tonnerre,
- donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 52047.1 du 12.10.19 Diges.Pourrain/Toucy – GJ Armançon CY U15

Courriel du club de Diges.Pourrain en date du 28.09.19 : demande de changement d'horaire.
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 octobre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Diges.

Match 51775.1 du 16.11.19 Fontaine La Gaillarde – Gron Véron 2 U13 Départemental 3 gr A

Demande d'avancement de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 08.10.19.
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer mercredi 13 novembre 2019 à 15 h 30.

6. Feuilles de matchs informatisées**Match 51362.1 du 06.10.19 Gurgy 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Gurgy 2 = 5 / Auxerre Aigles FC = 0,
- suite à un problème informatique, sursoit à l'amende.

Match 51364.1 du 06.10.19 St Bris 2 – Auxerre Sp Citoyens 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : St Bris 2 = 3 / Auxerre Sp Citoyens 2 = 1,
- suite à un problème informatique, sursoit à l'amende.

Match 551491.1 du 05.10.19 GJ d'Armançon – St Clément Onze 2 U18 Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- confirme la décision prise ci-dessus : donnant match perdu par pénalité à l'équipe de GJ d'Armançon,
- score : GJ Armançon = 0 but, - 1 pt / St Clément Onze = 3 buts, 3 pts.
- Suite à l'enregistrement tardif du GJ d'Armançon, sursoit à l'amende.

Match 51521.1 du 05.10.19 Courson – Auxerre Sp Citoyens U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- transmet le dossier à la commission de discipline.

Match 51549.1 du 05.10.19 Appoigny 2/ Héry 2 – Vergigny U18 Départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Appoigny 2/ Héry 2 = 4 – Vergigny = 2,
- amende 46 € au club d'Appoigny (absence de transmission).

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

7. Feuille pass-coaching manquante

- U15 Départemental 1 – 51202.1 du 14.09.19 Aillant – Avallon FCO
Annule l'amende 30 € au club d'Aillant (feuille reçue dans les temps).

8. Questions diverses

Match 50506.1 du 22.09.19 Sens FC 3 – Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, au vu de la FMI, la réponse du club de Vinneuf en date du 4 octobre 2019,

- prend note que Mr Corouge Christopher a officié en tant qu'arbitre pour cette rencontre.

Match 51138.1 du 06.10.19 E.C.N. 2 – Asquins Montillot 2 Départemental 3 gr C

Courriel de l'arbitre, Mme Salmon, concernant son déplacement pour ce match.

La commission, suite à une erreur administrative, demande au secrétariat de procéder au règlement des frais de déplacement à Mme Salmon Pascale, soit la somme de 17,64 €.

Match 51362.1 du 06.10.19 Auxerre Aigles FC – Gurgy 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club de Gurgy en date du 3 octobre 2019 concernant l'amende.

La commission, vu les pièces au dossier, reprend le dossier,

- annule l'amende de 15 € infligée au club de Gurgy
- met l'amende de 15 € au club d'Auxerre Aigles FC (club demandeur pour l'inversion du match – hors délais).

Match 51492.1 du 05.10.19 Fontaine La Gaillarde – Cerisiers/St Clément Onze 3 U18 Départemental 2 gr A

La commission, vu la FMI, prend note de la blessure du joueur Ducros Tony du club de Fontaine La Gaillarde et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 51518.1 du 05.10.19 Toucy/Diges.Pourrain – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B

Courriel du club Toucy en date du 6 octobre 2019.

La commission prend note de la blessure du joueur Ravot Kenzo de Toucy et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 51601.1 du 28.09.19 Fontaine La Gaillarde – Cerisiers U15 départemental 2 gr B

La commission, après vérification de la FMI,

- en application du règlement des championnats et coupes jeunes du District – championnat U15 : ce championnat est ouvert aux joueuses U15 F inscrites dans le plan performance régionale,
- attendu que la joueuse Hennequin Faustine du club de Fontaine La Gaillarde a participé à cette rencontre,
- attendu que la joueuse Hennequin Faustine est en catégorie U16 F et donc n'a pas le droit de jouer en équipe U15 masculin,
- dit la joueuse Hennequin Faustine non qualifiée pour participer à cette rencontre,
- attendu que les joueuses Grégoire Aurélie et El Ouezhani Chaparr Monia du club de Cerisiers ont participé à cette rencontre,

- attendu que la joueuse Grégoire Aurélie est en catégorie U16 F et donc n'a pas le droit de jouer en équipe U15 masculin,
- attendu que la joueuse El Ouezhani Chaparr Monia est en catégorie U15 F ne fait pas partie du plan performance régionale et n'a pas le droit de participer à cette rencontre,
- dit les joueuses Grégoire Aurélie et El Ouezhani Chaparr Monia non qualifiées pour cette rencontre,
- donne match perdu par pénalité réciproque aux deux équipes,
- score = Fontaine La Gaillarde = 0 but, - 1 pt / Cerisiers = 0 but, - 1 pt,
- amende 120 € au club de Fontaine La Gaillarde et amende 240 € au club de Cerisiers.

9. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 13 octobre 2019

- D2 gr A 50076.1 Champigny – Migennes 2 : Mme Chery-Floch

10. Prochaines réunions

- Mercredi 16 octobre 2019
MM Barrault – Schminke – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch
- Mercredi 23 octobre 2019
MM Batréau – Barrault – Joseph – Rollin - Trinquesse

Fin de réunion à 19 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin